

# LE « DONJON » MÉDIÉVAL DE CRUPET

## Analyse préalable succincte

### La famille de Crupet <sup>1</sup>

La famille de Crupet est probablement issue de celle de Wellin, très répandue au début du XIII<sup>e</sup> siècle et souvent mêlée aux affaires des comtes de Luxembourg entre Condroz et Ardenne (un Rase de Wellin fut même prévôt de Poilvache en 1273). Elle n'apparaît dans les textes qu'au début du XIV<sup>e</sup> siècle, à l'exception de la mention d'un Baudouin de Crupet, cité en 1237, puis d'une certaine Ode de Crupet, citée en 1238 <sup>2</sup>, dont on ne sait au juste quel lien elle avait avec ceux qui vont suivre.

Agneas et Francon de Crupet, fils de Watremeit, écuyer, se partageaient déjà la seigneurie du lieu en 1304, suite au décès de leur père. Leurs successeurs s'y maintiennent encore, péniblement. Mais en mars 1361, la seigneurie est vendue par Guillaume, fils d'Agneas, à Jean de Coriouille ; elle passe ensuite en d'autres mains – Jean du Sta (1361), Guillaume del Sauvenière (1368), Michel de Warisoulx (1385) –, avant de faire retour à la famille de Crupet en 1395 <sup>3</sup>.

D'autres branches du lignage de Crupet conserveront par contre tout au long des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles des biens importants dans la région :

- le Moulin-le-Comte, à Crupet : ce fief, créé en 1303 par le comte de Luxembourg au profit d'Henri de Venatte, échut à une branche de sa descendance, avec Henri et Louis de Crupet <sup>4</sup> ;
- le fief de la tour de Houx-sous-Poilvache, dans la prévôté du même nom, appartenait en 1440 à Gobert de Crupet, fils de Gobert et d'Anne de Blehaing <sup>5</sup> ;
- le fief de *Vauls deleis Hornan* (Vaux sous Warnant), au comté de Namur, où existait un *manoir*, appartenait aux mêmes depuis 1353 au moins <sup>6</sup> ;
- le fief dit *de Crupet* à Wasseiges, au comté de Namur, est relevé dès 1343 par Gilles de Crupet, puis par ses descendants, prénommés également Gilles jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle <sup>7</sup>.

Le dernier membre important de la famille de Crupet, Thomas, détenteur de la seigneurie du lieu depuis 1481 et de celle de Wasseiges, assiste, en qualité de membre de l'État noble de Namur, à l'inauguration de Philippe le Beau en 1495. Il meurt à la fin de l'année 1497 ou au début de 1498, sans avoir eu d'enfant de son épouse, Jeanne de Boulant de Rolley. Sa succession passe alors aux mains de ses neveux.

<sup>1</sup> J. GODENNE et H. VAN ELVEN, *La province de Namur pittoresque, monumentale, artistique et historique*, Namur, 1895, pp. 122-124 ; H. DOUXCHAMPS, s.v. *Crupet*, dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 121, 1966, pp. 57-59 ; n° 123, 1966, p. 169 ; n° 144, 1969, pp. 443-447 ; n° 145, 1970, pp. 59-63 ; P. DE BORMAN, *Les delle Loye*, dans *L'Intermédiaire des généalogistes*, n° 54, novembre 1954, pp. 349-356.

<sup>2</sup> M. HOUTART, *Le village de Gesves durant huit siècles*, dans *ASAN*, t. 41, 1934, pp. 175-176 (Ode de Crupet, fille de Robert de Gesves).

<sup>3</sup> S. BORMANS, *Les seigneuries féodales*, op. cit., pp. 122-123.

<sup>4</sup> L. LAHAYE, *Le livre des fiefs*, op. cit., pp. 100-102.

<sup>5</sup> L. LAHAYE, *Le livre des fiefs*, op. cit., pp. 248-249 et 476.

<sup>6</sup> S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, t. 1, Namur, 1875, pp. 85 et 121 ; H. DOUXCHAMPS, *La famille Douxchamps. Histoire sociale et professionnelle d'une famille namuroise* (Anciens pays et assemblées d'états, 61), Heule, 1973, pp. 20-23.

<sup>7</sup> S. BORMANS, *Les fiefs du comté de Namur*, t. 1, Namur, 1875, pp. 56 et 130 ; t. 2, Namur, 1876, pp. 272-273 et 307.

Malheureusement pour elle, la seigneurie de Crupet fut par la suite confrontée à plusieurs reprises au problème, particulièrement préoccupant au Moyen Âge pour la survie du lignage, d'absence d'héritier mâle. L'acte de 1510 qui suit, en est une parfaite illustration : à la mort de Thomas de Crupet, surgit un grave conflit de succession et sa veuve ne put transmettre les biens et le pouvoir à son neveu, Gilles delle Loye, qu'après de nombreuses péripéties. Une nouvelle dynastie de propriétaires apparaît alors : les Carondelet.

## Notice sur le donjon <sup>8</sup>

Dans un fond de vallée relativement encaissé, le "donjon" de Crupet surgit au milieu d'un plan d'eau peu profond alimenté par le ruisseau du même nom. Des versants abrupts et boisés l'entourent de toutes parts, excepté au sud, où s'étagent les maisons villageoises et l'église Saint-Martin. Un site aussi saisissant a inévitablement séduit artistes et promeneurs, ce qui nous vaut de pouvoir disposer d'une remarquable couverture iconographique, depuis Remacle Le Loup (vers 1740) jusqu'aux nombreux photographes qui ont sillonné la région à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Classée comme monument et comme site par arrêté royal du 22 janvier 1973, le "donjon" – repris dans le "top 20" des maisons fortes de Wallonie par L.-F. GENICOT en 2002 – a en toute logique été intégré depuis le 27 mai 2009 dans le patrimoine exceptionnel de Wallonie.

Assez massive et trapue, la maison forte compte trois niveaux solidement bâtis en moellons grossiers de calcaire, au milieu desquels se repèrent, de ci, de là, quelques boullins en bois de l'échafaudage qui a servi à son édification. Elle dessine au sol un rectangle de 13,10 m sur 9,80 m, dont l'épaisseur des murs varie de 1,10 m à 1,70 m. Par ses dimensions, la maison forte de Crupet se range parmi les plus importantes du Condroz : Hodoumont (11,85 x 11,45 m), Maillen (11,70 x 9,85 m), Ève (11,30 x 8,85 m), Nandrin (10,50 x 9,50 m), Ronchinne (9,30 x 7,55 m), Anthisnes (7,70 x 6,80 m), Filée (7,50 x 6,50 m), Villers-le-Temple (7 x 6,40 m) ou Terwagne (6,10 x 5,80 m), tout au bas de l'échelle ; elle n'est en fait surpassée que par celles de Houx sous Poilvache (18,55 x 16,10 m) et de Spontin (15,70 x 11,50 m). Elle est surmontée d'un étage en colombage et brique formant encorbellement, auquel donne accès une tourelle d'escalier qui est venue s'accoler après coup contre l'angle gauche de la façade principale. Seuls les trois niveaux inférieurs en pierre appartiennent au Moyen Âge.

Au-dessus des caves parcimonieusement percées de quelques fentes de lumière, les deux étages habitables conservent les traces d'une quinzaine de baies primitives en plus ou moins bon état, réparties sans symétrie sur toutes les faces et qui apportaient un éclairage suffisant. Les plus étroites d'entre elles sont coiffées d'un linteau en demi-lune soulagé par un arc de décharge en plein cintre. Les autres juxtaposent deux jours rectangulaires séparés par un meneau central, dont les linteaux droits sont déchargés par un arc surbaissé : une partie des pierres d'encadrement ont toutefois été renouvelées au XVIII<sup>e</sup> siècle, mais celles d'origine gardent encore la trace d'une grille de protection en ressaut sur le nu du mur, formant une sorte de cage ou de corbeille <sup>9</sup>. Deux nouvelles fenêtres à croisée ont plus généreusement ouvert les murailles méridionale et occidentale au XVI<sup>e</sup> siècle, une troisième au nord sans

<sup>8</sup> Notice revue et complétée d'après JAVAUX J.-L., *Le « donjon » de Crupet, image emblématique d'une maison forte du Moyen Âge*, dans GERMAIN J., JAVAUX J.-L. et LABAR H. (dir.), *Crupet. Un village et des hommes en Condroz namurois* (Monographies du Musée provincial des Arts anciens du Namurois, 39), Namur, 2008, pp. 129-140.

<sup>9</sup> Quoique peu fréquent au Moyen Âge dans nos régions, on retrouve ce type de protection – qui permet à l'occupant de passer la tête dehors sans mettre en péril la protection du bâtiment – dans quelques maisons fortes du Condroz, ainsi à la ferme de la Tour à Maillen, à celle du Sart à Tavier et au « donjon » de Nandrin.

doute au tout début du XVIII<sup>e</sup> siècle, se substituant parfois à leurs devancières plus menues ; d'autres ouvertures, banales ou mimétiques, y ont été ajoutées en 1925.

À l'est, la porte d'entrée originelle est devancée par un petit pont à trois arches en calcaire, qui a remplacé un ponton plus léger, sans doute en bois. Son arc en tiers-point, d'obédience vaguement gothique, s'inscrit dans une feuillure rectangulaire où se réclinait une passerelle mobile : le lourd vantail en chêne, épais de plus de 10 cm, est d'ailleurs percé de plusieurs trous circulaires qui permettaient le passage des cordes destinées à la manœuvre de cette passerelle<sup>10</sup>. Au-dedans, deux grosses poutres de calage superposées – ou épars –, logées dans la paroi gauche, permettent toujours de bloquer le vantail.

Sur la face méridionale du deuxième étage est toujours appendue une remarquable latrine en encorbellement sur doubles corbeaux en quart de rond : l'édicule en bel appareil de calcaire s'abrite sous un petit appentis couvert de grandes dalles de pierre.

L'imposant niveau en colombage et brique qui coiffe en encorbellement les maçonneries médiévales est, dans son aspect actuel, très largement tributaires des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Sa structure initiale, probablement médiévale – mais seule une analyse dendrochronologique permettrait de confirmer la chose –, est encore préservée en partie. Elle se composait de huit poteaux sur les longs côtés – ils sont numérotés de II à VII au nord – et de six sur les petits, reliés à mi-hauteur par une traverse et pincés entre une sablière basse et une sablière haute ; sur chaque face, deux grandes jambes de force assuraient, au départ des avant-derniers poteaux, un contreventement optimal. Un ignore pour l'heure quels étaient le nombre et la forme des ouvertures primitives, car une planche de rive cache en bonne partie les sablières qui en ont probablement gardé la trace des assemblages. La structure actuelle résulte d'un remodelage complet sans doute dès les Temps modernes (XVI<sup>e</sup> siècle ?), avant les transformations plus jeunes mentionnées ci-dessus, qui ont en outre remplacé le torchis initial par de la brique. Quoi qu'il en soit, cet étage en encorbellement, à la manière d'un hourd, n'est pas sans évoquer certains tableaux de la fin du Moyen Âge, ainsi ceux de Henri Blès.

L'intérieur est décevant. Depuis les Temps modernes probablement, un mur de refends en pierre partage en deux portions inégales – dans le sens de la longueur – les deuxième et troisième niveaux. Chacun d'eux ne formait originellement qu'une seule grande pièce respectivement de 78 et 89,6 m<sup>2</sup>, car les murs du premier étage présentent un retrait important par rapport à ceux du rez, sauf à l'ouest où ils se superposent exactement. D'autres cloisons légères ont été ajoutées au premier étage par l'architecte bruxellois Adrien Blomme (1878-1940) qui, vers 1925, a entrepris un réaménagement complet de l'intérieur (planchers, huisseries, enduits, châssis, etc.). On y retrouvait autrefois la superposition traditionnelle des fonctions qui caractérise les maisons fortes du Moyen Âge.

Le niveau inférieur abrite trois caves parallèles<sup>11</sup>, voûtées de lourds berceaux en plein cintre et éclairées par d'étroites fentes de lumières pour la plupart retouchées. Ces voûtes ne sont probablement pas d'origine, car elles s'appuient contre les maçonneries périphériques encore recouvertes, à certain endroits, d'un enduit. Le mode d'accès initial à ces caves n'est plus connu, depuis qu'un nouveau couloir de circulation est venu les relier lorsqu'on a ajouté la tourelle d'escalier. Un puits (primitif ?) occupe l'angle nord-est.

Le second niveau, où s'ouvre l'entrée, abritait le bel étage. Il était chauffé par une ample cheminée qui s'adossait à la paroi nord et dont subsiste principalement le montant droit, terminé par une simple console en quart-de-rond. Sous la fenêtre orientale, un dégorgeoir

<sup>10</sup> Les portes inscrites dans la feuillure de rabattement d'une passerelle mobile sont peu fréquentes en Wallonie (Fernelmont, Lavaux-Sainte-Anne, Mellery ou Tourinnes-la-Grosse, par exemple).

<sup>11</sup> Habituellement, le niveau des caves ne comporte qu'une seule pièce dans bon nombre de maisons fortes, il est vrai de moindres dimensions. Pour les plus grandes, on y compte le plus souvent deux caves (Maillen, Ronchinne, Spontin, tour de Hony à Esneux, Jemeppe-Hargimont), exceptionnellement trois (ferme de la Tour à Soheit-Tinlot).

creusé d'une profonde rigole signale l'emplacement d'un évier mural aujourd'hui perdu. C'est dans cette zone que subsiste, au-dessus d'un faux plafond récent, une partie de la poutraison primitive, composée d'une succession rapides de solives orientées nord-sud, espacées de 40 à 60 cm ; elles dessinent contre le mur oriental l'amorce d'une travelure pour le passage d'un escalier en bois.

Doté d'une latrine, le troisième niveau était l'étage nocturne. On ne connaît aucun autre élément de confort dont il pouvait disposer, sinon les coussièges encore visible à une fenêtre de la face nord, selon un dispositif qui devait être commun au autres baies primitives. Il n'y a pas (plus ?) de traces d'une cheminée adossée à la parois nord, comme en bas.

Grâce aux dégagements importants réalisés tout récemment par les architectes en charge du projet de restauration, on connaît aujourd'hui beaucoup mieux la poutraison formant à la fois le plafond du premier étage et la base de hourd. Celle-ci présente une structure complexe et assez étonnante, puisqu'elle se compose de deux séries de solives disposées en éventail, une vers l'est et l'autre vers l'ouest, et qui viennent s'emboîter dans deux poutres maîtresse orientées nord-sud. Cette structure, nettement recoupée par la tourelle d'escalier du XVI<sup>e</sup> siècle, présente certains éléments caractéristiques que l'on retrouve tant dans la poutraison du rez-de-chaussée que dans les poteaux du « hourd ».

L'imposant volume de la toiture est porté par une charpente qui a été profondément modifiée à plusieurs reprises. Subsistent au niveau des croupes les vestiges, malheureusement incomplet, d'une charpente à structure tramée à chevrons formant fermes : les deux fermes de croupe conservées comportent un poinçon, deux faux entrain et deux chevrons-fermes, mais leur tiers inférieur en a été recoupé : on ignore donc la manière dont elles se raccordaient au poteaux de l'étage en encorbellement (entrain ?). Les restes de cinq fermettes sont également conservées. Ici aussi, seule une analyse dendrochronologique pourrait assurer – ou non – de la contemporanéité de la charpente avec le hourd et avec la poutraison intérieure. Les deux fermes de croupe étaient reliées longitudinalement pas deux sous-faîtières raidies jadis par une grande décharge en croix de St-André, dont ne subsistent que les assemblages à mi-bois. Cette charpente médiévale a été renforcée au Temps modernes par une nouvelle structure plus « classique » formée de quatre fermes à entrain, faux-entrain, arbalétriers et jambes de force, mais qui ne prolongent pas au-delà de ce faux-entrain et ne soutiennent donc pas la faîtière (récente).

Enclave liégeoise dans la prévôté luxembourgeoise, puis namuroise (1344) de Poilvache, la terre de Crupet relevait pourtant en 1278 – date de sa première mention – du comte de Luxembourg. Sans doute était-elle alors déjà aux mains de ce *Watremeit de Cripet*, mort vers 1304. C'est probablement lui qui avait fait bâtir durant le dernier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle la belle maison forte que l'on connaît aujourd'hui. En tout état de cause, elle existait déjà quand ses deux fils, Agneas et Francon, se partagèrent un bâtiment que les textes désignent sous le nom de *manoir* (1304) ou de *maison* (1315), vocables usuels à l'époque pour désigner une maison forte<sup>12</sup>. Ils se partageaient aussi la seigneurie (droit de haute et basse justices) et le patronage de l'église (droit de nommer le curé). Les biens fonciers dont disposait Agneas se composaient de 40 bonniers de terre arable, 2 de prés et 20 de bois (soit environ 57 ha en tout), 15 muids de rentes en grain, 3 livres de cens en argent.

Un des petits-fils d'Agneas de Crupet, Guillaume, qui avait fait relief du manoir et de la seigneurie de Crupet en 1359, les aliénait en 1361 au profit de mains étrangères (Jean de Coriouille) ; toutefois après une série de ventes successives, ces biens firent retour au XV<sup>e</sup> siècle au profit de Gilles de Crupet, descendant d'Henri de Venatte.

<sup>12</sup> Le terme de « maison forte » est de loin préférable à celui de « donjon » qu'on emploie souvent à tort aujourd'hui.

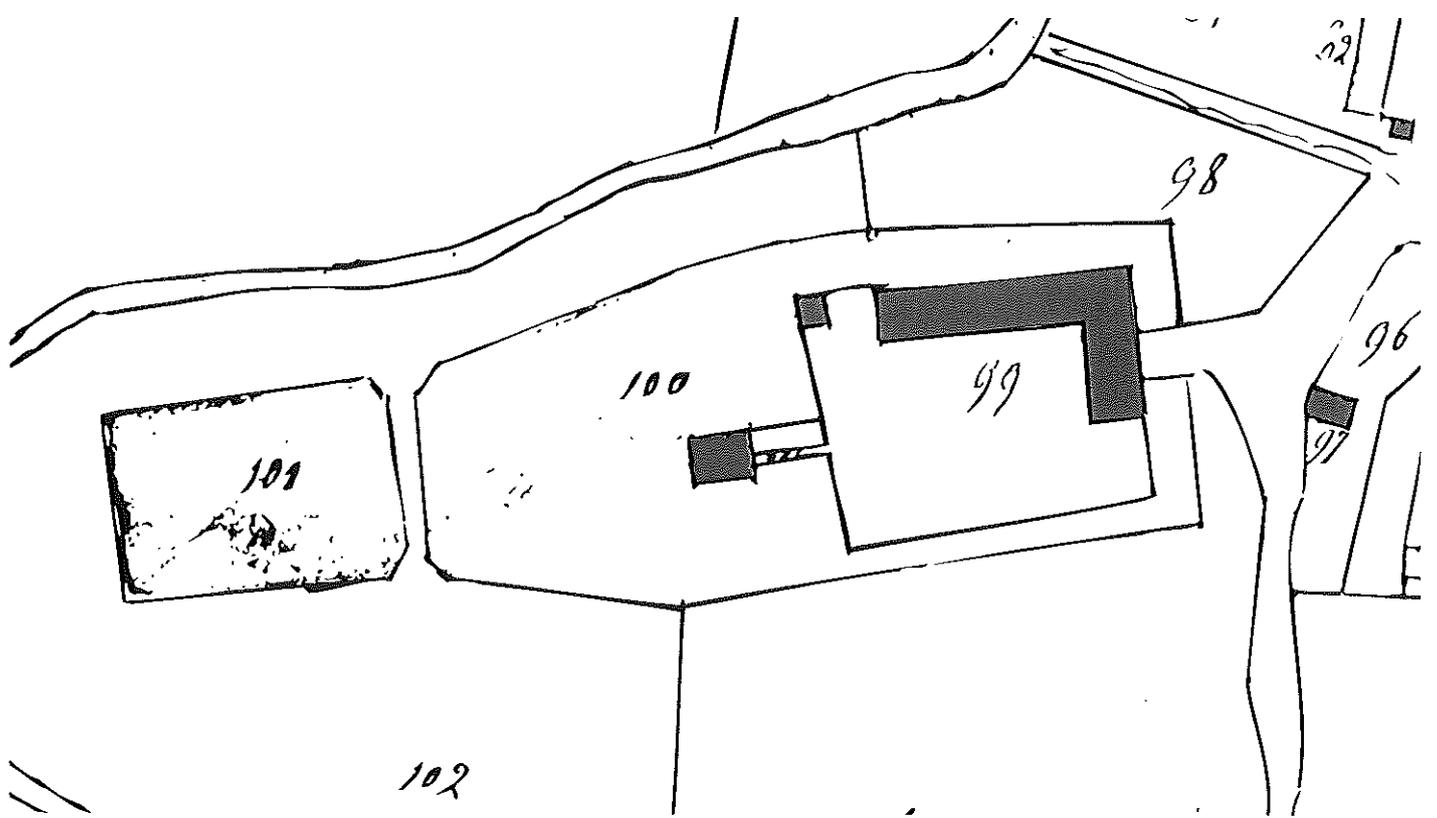
Manoir et seigneurie restèrent en la possession de la famille de Crupet jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, avant d'échoir par mariage en 1540 aux Carondelet, seigneurs de Solre-sur-Sambre. Guillaume de Carondelet († 1607) et Jeanne de Brandenbourg († 1602), son épouse, s'y établirent dès 1568 : leur belle pierre tombale figure encore dans l'église à laquelle ils avaient ajouté, contre le flanc sud, leur chapelle particulière. On leur doit également la réorganisation complète de la vieille maison forte médiévale : percement de nouvelles fenêtres à croisée, plus grandes que leurs devancières, ajout d'une tourelle d'escalier à l'angle sud-est, qui facilita les communications entre les différents niveaux, reconstruction d'une bonne partie des bâtiments de la ferme : la tour-porche d'entrée conserve toujours, en façade, la feuillure et les glissières de l'ancien pont-levis. Au premier étage, les consoles d'une bretèche disparue, ornées de mufles de lions, surmontent une dalle aux armes martelées, portant les inscriptions suivantes : en haut « 1595 — EN IVING » ; en bas à gauche : « GVILEAVLME . DE CARONDEL[ET] / S(EIGNEU)<sup>R</sup> . DE . CRVPET . ET / WAVREVMONT. » ; en bas à droite, « DAME . IENNE . DE / BRA(N)DENBOVESch DAM<sup>E</sup> / DESDICTZ LIEV . SON / ESPEVZE » ; ainsi que leur devise respective : « PREVOI<sup>RE</sup> . ET . POURVOIR » et « PREV<sup>O</sup>IA<sup>N</sup>T . S'ASSEVRE ». Vers la cour, le portail en plein cintre, semblable à celui de la grange, est frappé à la clé du millésime de 1611. Ces deux dates circonscrivent sans doute la reconstruction des bâtiments agricoles en pierre.

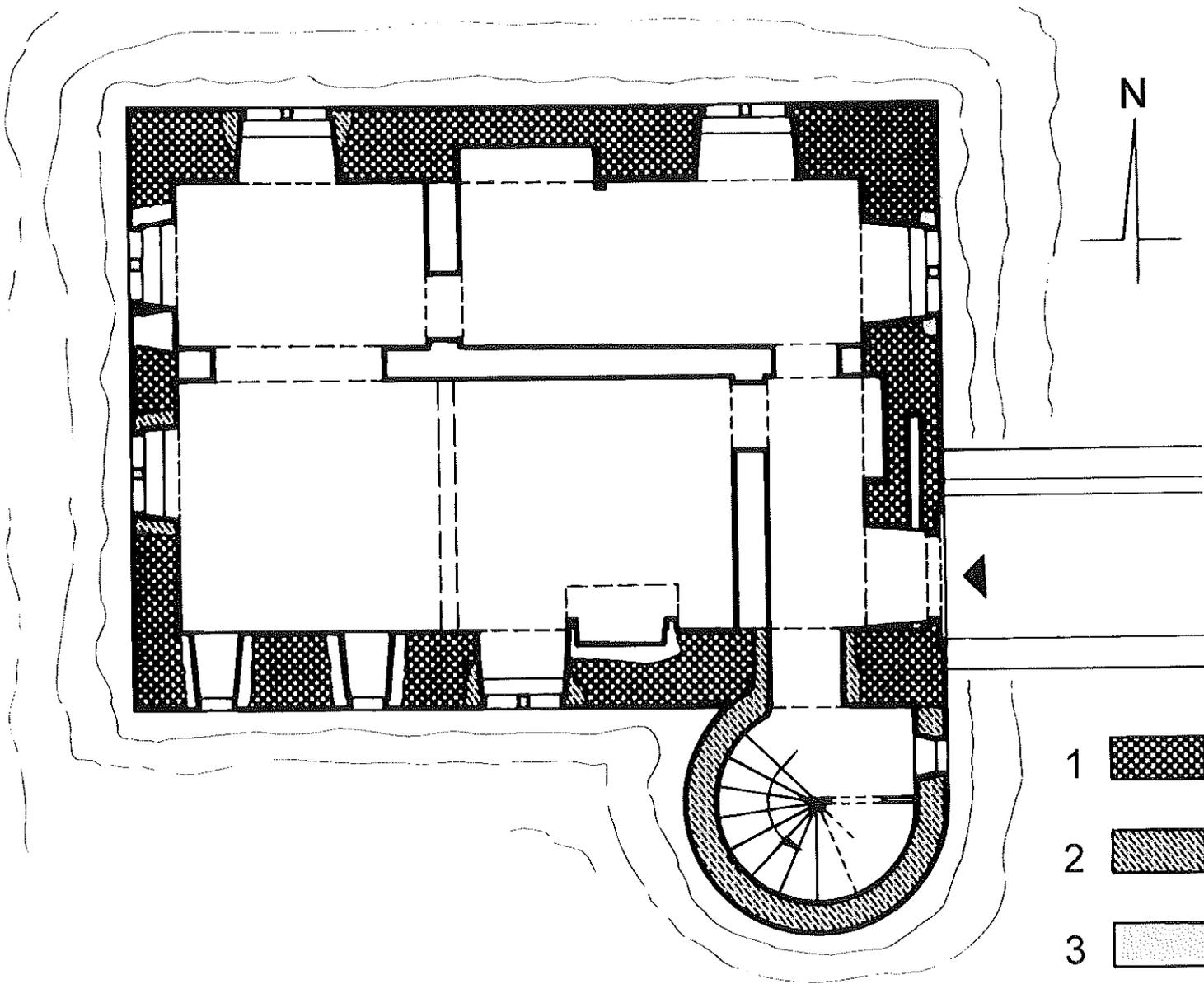
Une analyse plus détaillée du donjon médiéval implique nécessairement :

- une analyse dendrochronologique de la poutraison du rez-de-chaussée, de la structure du « hourd » (plancher et parois), ainsi que de la charpente du donjon (2 phases) ; la charpente de la grange devrait également être analysée ;
- une mise à disposition de moyen d'accès aux faces extérieures du « hourd », afin d'en examiner en détail la structure, tant du point de vue archéologique que technique (état de conservation, déformations et altérations) ;
- un décapage complet et prudent des enduits intérieurs afin de mieux cerner les composantes primitives de la bâtisse et ses transformations ultérieures.

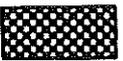
Jean-Louis JAVAUX,  
Attaché au patrimoine  
26 novembre 2010

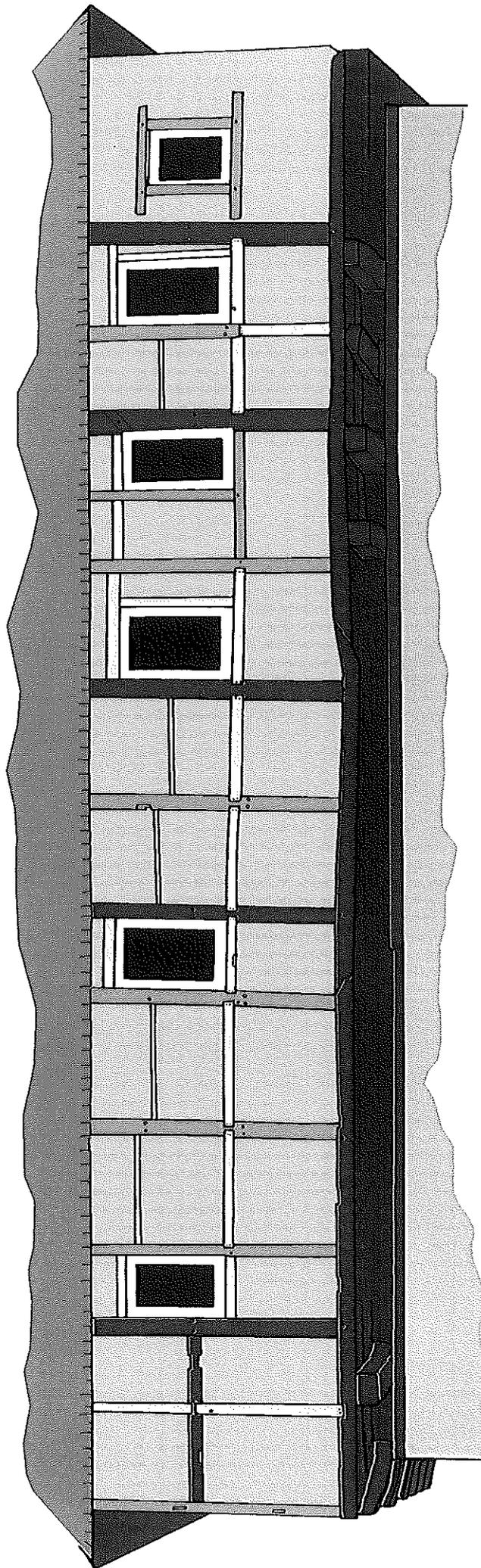




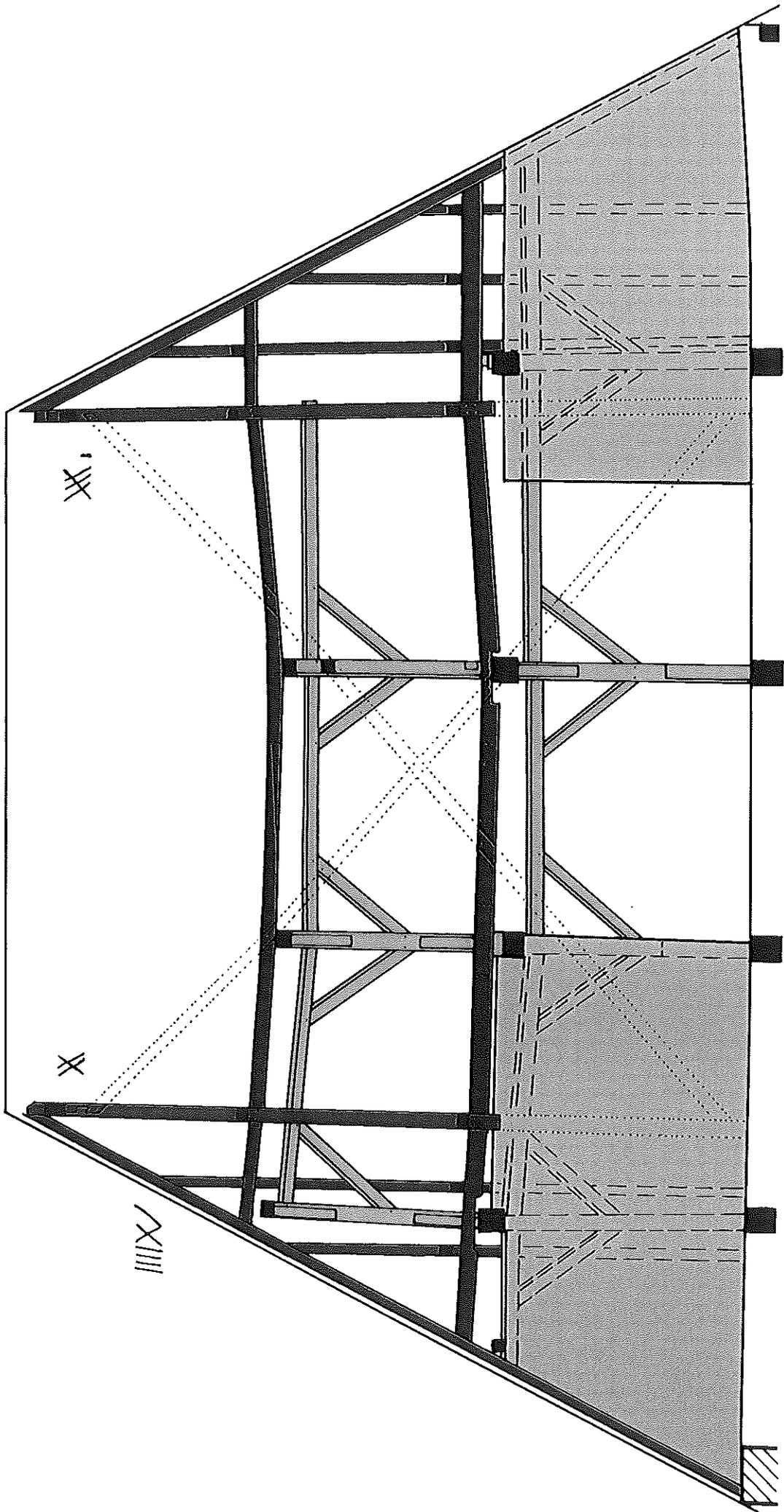


5m

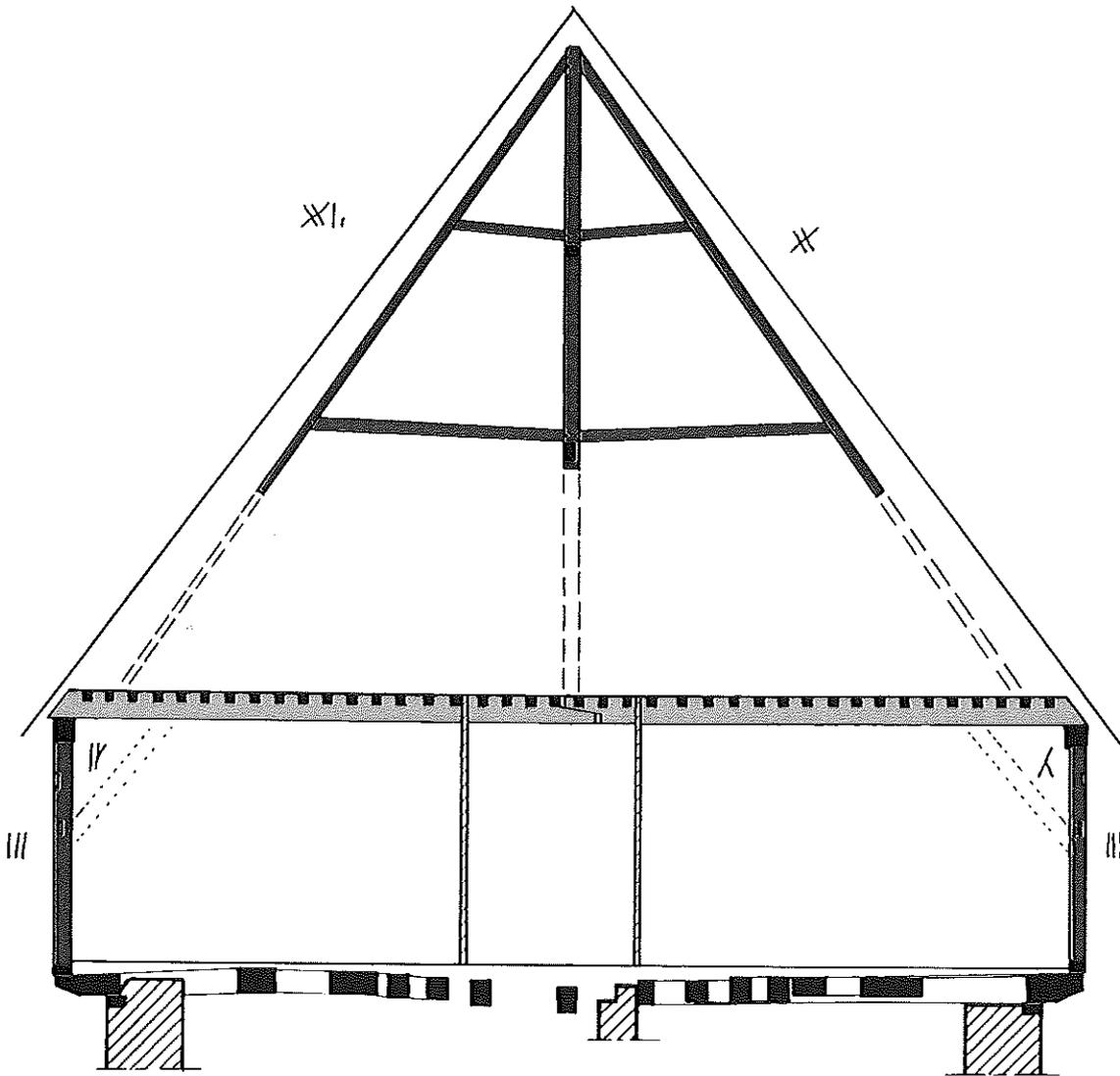
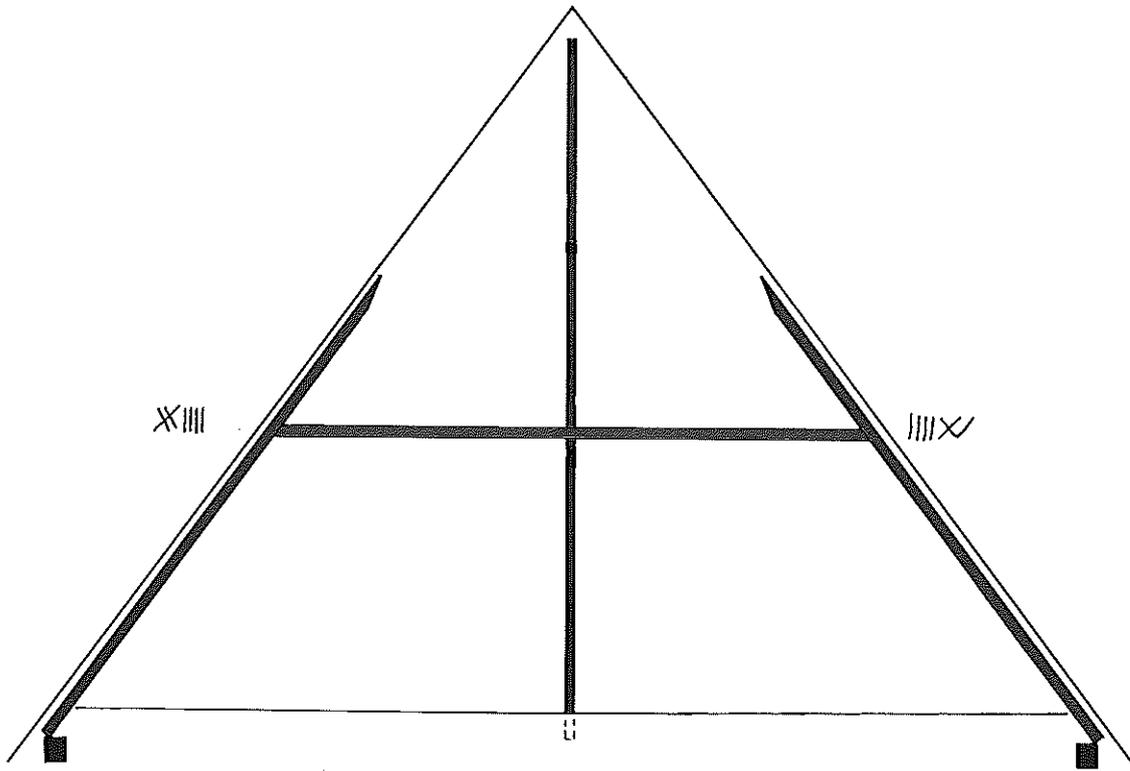
- 1 
- 2 
- 3 
- 4 







5m



5m

